

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2016 à 19h30

Présents : Madame Ribauville, Maire, Mesdames Combe, Lapeyre, Soubaigné, Messieurs Barbé, Biaut, Charron, Desages, Lantoine

Absents excusés : Madame Esteyries qui a donné pouvoir à Madame Soubaigné
Monsieur Monteiro

Secrétaire de séance : Olivier Charron

TRAVAUX :

Borne parvis de la basilique : interdiction d'accès

M.Grua a procédé au scellement de la borne à l'entrée du parvis de la basilique. Il conviendra maintenant d'équiper la chaîne d'un cadenas et de fournir une clef aux personnes ou services utilisateurs (bus scolaire, mairie, services techniques, église, hostellerie). Il est également proposé que les conseillers résidents à proximité du parvis soient également détenteurs d'une clef afin de permettre l'accès en cas de besoin. Madame Lapeyre et Monsieur Desages acceptent cette proposition.

M.Biaut est chargé de l'achat du cadenas ainsi que du nombre de clefs suffisant.

Chaussée dégradée : Meyroux

Suite à la doléance de Monsieur Le Dréo habitant le quartier Meyroux, M.Charron est allé voir l'état de la voirie. Celle-ci présente quelques dégradations. Les employés communaux seront chargés de les arranger lors de leur prochaine tournée d'entretien avec l'enrobé à froid.

Sécurité routière :

La commission travaux a rencontré M.Pachen géomètre et M.Soulé du centre départemental routier afin de discuter des possibilités d'aménagement sur les routes départementales du village afin de réduire la vitesse de certains usagers. Les quartiers évoqués sont le carrefour de Jeanneau ainsi que la courbe vers Malagar, le centre bourg et la montée vers Semens.

M.Pachen nous présentera une étude qui intègre les observations du CDR.

Le conseil municipal soumet que la montée du stade soit considérée également indépendamment de l'engagement dans une CAB.

Panneau absent :

Mme.Soubaigné signale que le panneau d'indication de quartier les padouens a vraisemblablement été accroché par un poids lourd.

Dossier berges du padouen/M.Soucq :

Consécutivement à l'expertise réalisée sur place, notre assurance a pris en charge une partie des travaux de stabilisation de la berge du padouen pour 1500 euros.

La commune pourrait donc faire une extension de réseau d'eaux pluviales jusque dans le lit du cours d'eau et ensuite procéder à l'enrochement de la berge.

Le devis de l'entreprise Chataigné était de 4000 euros pour ces 2 interventions, le conseil approuve à l'unanimité et donne mandat à M.Charron pour engager les travaux.

Il conviendra au préalable d'établir une convention avec M.Soucq afin que la collectivité puisse faire des travaux sur le domaine privé.

Éclairage public : Lotissement l'orée des vignes

Avant d'envisager la reprise des espaces public et de l'éclairage public du lotissement, il est d'usage que les voies et les appareillages soient fonctionnels.

A cette fin et en accord avec la présidente de l'association des co-lotis, Mme Sinqsous, l'entreprise Satelec est venu faire un diagnostic des installations afin de chiffrer avec précision le montant des travaux de réhabilitation.

Dés réception, une convention sera établie avec l'association afin que la commune engage les travaux et que celle ci la rembourse.

Fuite d'eau escalier école :

Une fuite d'eau a été constatée dans l'escalier d'accès aux salles de classe de l'étage. Lors de la venue du plombier, il n'y avait plus de fuite cependant la vétusté des tuyauteries étant importante, il est conseillé d'en renouveler une partie. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette démarche préventive.

VIREMENTS DE CREDITS :

Afin de pouvoir terminer l'année 2016, Madame le Maire demande l'autorisation de pouvoir faire les virements de crédits nécessaires à l'exécution des dépenses de fonctionnement indispensables. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

CHOIX DU TAUX DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT :

Cette taxe était de 4,3% jusqu'à présent. Elle peut aller jusqu'à 5%.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de la maintenir à la même valeur.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

M.Biaut vend un terrain de 3360 m² à M.Chartier au lieu dit Rousseau .

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption.

FUSION DES SYNDICATS D'EAU DE CAUDROT ET VERDELAIS :

Par courrier, le syndicat de Caudrot s'adresse au Préfet pour demander la fusion des 2 syndicats. Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir sa position en faveur d'une fusion avec Langon plus conforme au nouveau redécoupage des communautés de communes.

PROTOCOLE DISSOLUTION CDC DES COTEAUX MACARIENS :

Notre CDC d'accueil n'ayant pas la compétence sport, les équipement sont rétrocédés aux communes. Verdelaix reprend donc le stade Jean Poutays.

Les charges d'investissements sont « modestes » :

Annuités de 2914 euros jusqu'en 2019 et 1773 ensuite jusqu'en 2021

Par contre les charges de fonctionnements sont beaucoup plus lourdes de l'ordre de 28500 euros.

Électricité, fluides, arrosage 10600

Entretien terrains	10600
Assurance	400
Frais de ménage	3500
Maintenance	3400

Mme Le Maire relate le contenu de la réunion entre les 8 communes concernées par l'extension de périmètre de la CDC du sud gironde. S'il y a une volonté globale de faire quelque chose ensemble, certaines municipalités y sont tout à fait hostiles.

Dans un premier temps, il faut assurer le complexe au 1 janvier 2017.

Ensuite il conviendra de trouver des partenaires de financement et/ou minorer éventuellement les coûts de fonctionnement et/ou impliquer les associations utilisatrices.

COMPTE RENDU DE REUNIONS:QUESTIONS DIVERSES **EHPAD DE VERDELAIS :**

Madame le Maire a rencontré M.Mahe de l'entreprise Colisée qui lui a confirmé la fermeture de l'établissement fin 2017 ou début 2018.

Il n'y a pour l'instant à sa connaissance pas de projet immobilier à l'étude.

RALLYE COTES DE GARONNE :

Il n'y aura pas d'édition en 2017 mais l'association organisatrice assure que dès 2018 une nouvelle épreuve verra le jour.

DEVIS ANALYSES SANITAIRES RESTAURANT SCOLAIRE :

Un devis de 300 euros est validé à l'unanimité par le conseil municipal pour faire ces analyses.

MARCHE DE NOEL 2016 :

Messieurs Biaut et Desages font un compte rendu de la manifestation.

Globalement, le bilan est très positif, la fréquentation a été très forte, les nombreux artisans commerçants ou associations présents ont exprimés une grande satisfaction.

Seule la sécurité liée à la circulation routière a posé problème et devra être repensé pour l'année prochaine.

BULLETIN MUNICIPAL :

Chacun est invité à rédiger un article sur le thème de son choix pour le bulletin municipal à paraître en janvier 2017.

CALENDRIER :

12/12/2016 : 15h30 : Rencontre avec M.Leb Blanc architecte pour relancer les travaux au calvaire

12/12/2016 : 14h30 : Commission numérotation avec les services de la poste

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.